

Camelo AI Artist Program Handbook

Version 1.0

Ce document constitue une présentation du Programme Camelo AI Artist. Il ne constitue pas un contrat de travail, un contrat de prestation de services ni une promesse de collaboration. L'intégration au programme demeure soumise à la validation de Camelo et à la signature des documents contractuels applicables.

La participation au programme implique l'acceptation sans réserve du présent guide, de la Charte Qualité Camelo, des Accords de Confidentialité (NDA), des Conditions Générales de Collaboration ainsi que de toute politique interne communiquée par Camelo.

1. À propos

Camelo AI Artist est un programme destiné aux créateurs spécialisés dans la production de contenus professionnels assistés par l'intelligence artificielle.

Le programme a pour objectif d'identifier, de sélectionner et d'accompagner des talents capables d'intervenir sur des projets de communication, de publicité, de marketing, de médias, de formation et de création de contenu pour les clients et partenaires de Camelo.

L'intégration au Programme Camelo AI Artist est exclusivement réalisée sur sélection. Chaque candidature est étudiée individuellement selon des critères de compétence, de qualité, de fiabilité et d'adéquation avec les exigences de Camelo.

L'admission au programme ne constitue ni un droit acquis, ni une promesse de collaboration, ni une garantie d'attribution de missions. Camelo demeure libre d'accepter, de refuser ou de retirer une candidature à tout moment, sans obligation de motivation, dans le respect de la réglementation applicable.

2. Les profils recherchés

Le Programme Camelo AI Artist s'adresse notamment aux créateurs spécialisés dans les domaines suivants :

- * Génération d'images par intelligence artificielle
- * Génération de vidéos par intelligence artificielle
- * Motion Design
- * Voix et création audio assistées par IA
- * Avatars et humains numériques
- * Création et animation 3D
- * Sound Design
- * Prompt Engineering
- * Design graphique
- * Montage et postproduction vidéo
- * Storytelling et conception narrative
- * Direction artistique

Cette liste n'est pas exhaustive. Camelo peut intégrer d'autres expertises créatives, techniques ou technologiques en fonction de l'évolution de ses services et des besoins de ses clients.

3. Conditions d'éligibilité

Pour être éligible au Programme Camelo AI Artist, le candidat déclare et garantit :

- disposer de la capacité juridique lui permettant de conclure un contrat avec Camelo ;
- exercer son activité en conformité avec la législation applicable dans son pays de résidence ou d'établissement ;
- être titulaire de l'ensemble des droits, autorisations et licences nécessaires sur les éléments composant son portfolio et les contenus qu'il présente ;
- maîtriser un ou plusieurs outils professionnels de création assistée par intelligence artificielle adaptés à une exploitation commerciale ;
- disposer des compétences techniques, des ressources matérielles et des abonnements nécessaires à la réalisation des missions confiées ;
- être en mesure de produire des livrables conformes aux standards de qualité définis par Camelo
- respecter les délais contractuels (SLA) et les exigences de qualité applicables à chaque mission
- respecter les obligations de confidentialité, de sécurité des informations et de protection des données qui lui seront communiquées ;
- accepter sans réserve le présent guide, la Charte Qualité Camelo, les Conditions Générales de Collaboration, les accords de confidentialité (NDA) ainsi que toute politique ou procédure interne applicable.

Le candidat garantit que les informations communiquées lors de sa candidature sont exactes, complètes et sincères. Toute déclaration inexacte, incomplète ou trompeuse pourra entraîner le refus de la candidature, la suspension du compte ou la résiliation immédiate de la collaboration, sans préjudice des autres recours dont pourrait disposer Camelo.

Camelo se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature, de solliciter des informations ou documents complémentaires et de procéder à toute vérification jugée utile, sans avoir à motiver sa décision.

4. Fonctionnement

Après validation de sa candidature, le créateur signe :

- * le Contrat de Collaboration ;
- * l'Accord de Confidentialité (NDA) ;
- * tout document complémentaire requis par Camelo.

L'accès à la plateforme Camelo est conditionné à la signature préalable de l'ensemble de ces documents ainsi qu'à la validation définitive du profil.

Le créateur accède ensuite à son espace personnel, depuis lequel il peut consulter les missions disponibles, accepter les projets qui lui sont proposés et suivre leur avancement.

Les missions peuvent être attribuées selon plusieurs modalités :

- * mise à disposition auprès de plusieurs créateurs éligibles, la mission étant attribuée au premier créateur qui l'accepte et remplit les conditions définies ;
- * attribution directe ou automatique en fonction notamment des compétences déclarées, de la disponibilité, de l'historique de performance, du respect des SLA, du niveau de qualité, des besoins du client ou de tout autre critère déterminé par Camelo.

Camelo demeure libre de déterminer, modifier ou faire évoluer les modalités d'attribution des missions en fonction de ses besoins opérationnels.

Chaque mission précise notamment :

- * le brief ;
- * les livrables attendus ;
- * les délais applicables et SLA ;

- * les modalités de validation ;
- * la rémunération ;
- * les éventuelles conditions particulières.

L'acceptation d'une mission vaut engagement du créateur à respecter l'ensemble des conditions qui lui sont associées.

La rémunération devient exigible uniquement après validation définitive du livrable par le client et sous réserve du respect par le créateur de l'ensemble de ses obligations contractuelles.

En cas de non conformité, de refus du livrable, de demande de correction ou de révision entrant dans le périmètre de la mission, le paiement pourra être suspendu jusqu'à régularisation et validation définitive.

Le créateur ne peut réclamer aucune rémunération supplémentaire pour les corrections rendues nécessaires par une erreur, une non conformité ou un non respect du brief qui lui est imputable.

5. Programme partenaire

Camelo peut proposer aux créateurs éligibles des programmes de rémunération complémentaires liés à l'apport d'affaires, à la recommandation de clients, à la performance ou à toute autre mécanique définie par Camelo.

Ces programmes sont facultatifs, distincts de la rémunération des missions de production et soumis à des conditions d'éligibilité spécifiques.

Sauf disposition contraire communiquée par écrit, une commission pouvant aller jusqu'à 10 % du montant HT effectivement facturé et encaissé par Camelo auprès du client concerné peut être attribuée au créateur selon les règles du programme en vigueur.

Aucune commission n'est due sur les montants annulés, remboursés, impayés, faisant l'objet d'un avoir ou non effectivement encaissés par Camelo.

Camelo demeure seul décisionnaire concernant :

- * les critères d'éligibilité ;
- * les modalités d'attribution ;
- * les modalités de calcul ;
- * les conditions de validation ;
- * les dates et modalités de versement ;
- * les cas d'exclusion ou de suspension du bénéfice du programme.

Camelo se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer tout programme partenaire à tout moment. Les droits déjà définitivement acquis et validés avant la date de modification restent régis par les conditions applicables au moment de leur acquisition.

6. Engagement qualité

- originaux et conformes aux exigences de la mission ;
- exempts de toute contrefaçon, plagiat ou utilisation non autorisée de contenus protégés ;
- strictement conformes au brief, aux instructions communiquées et aux éventuelles références validées par Camelo ou le client ;
- conformes aux standards de qualité, de finition et de cohérence définis par Camelo ;
- techniquement exploitables et adaptés à un usage professionnel et commercial ;
- livrés dans les délais convenus et selon les formats demandés.

Le créateur demeure pleinement responsable de la qualité, de la conformité et de l'exploitabilité des contenus qu'il remet, y compris lorsque ceux ci ont été générés, assistés ou modifiés à l'aide d'outils d'intelligence artificielle.

L'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle ne limite, ne transfère ni n'exonère le créateur de sa responsabilité professionnelle, contractuelle ou juridique.

Le créateur garantit que les livrables ne portent atteinte à aucun droit de tiers, notamment en matière de droit d'auteur, droits voisins, marques, dessins et modèles, droit à l'image ou tout autre droit de propriété intellectuelle.

Camelo se réserve le droit de refuser tout livrable qui ne répond pas à ses standards de qualité ou aux exigences du client, même lorsque celui ci respecte partiellement le brief.

7. SLA

Le respect des délais constitue une obligation essentielle du Programme Camelo AI Artist.

Le créateur s'engage à respecter les délais et niveaux de service définis pour chaque mission à compter de son acceptation ou de son attribution.

Tout risque de retard, difficulté technique ou événement susceptible d'affecter la livraison devra être signalé à Camelo dès qu'il est identifié, accompagné d'une estimation du délai nécessaire à la régularisation.

Le non respect des SLA, lorsqu'il est imputable au créateur, pourra notamment entraîner :

- * une diminution de la priorité d'attribution des missions ;
- * une limitation temporaire de l'accès à certains projets ;
- * une suspension temporaire du compte ;
- * une suppression de certains avantages ou programmes complémentaires ;
- * une exclusion définitive du Programme Camelo AI Artist en cas de manquements répétés ou graves.

Camelo apprécie la gravité du manquement en fonction notamment du retard constaté, de son impact sur le client, de sa fréquence et de l'historique de performance du créateur.

Les mesures prises dans ce cadre pourront être appliquées sans indemnité, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

8. Révisions

Chaque mission définit notamment :

- * le nombre de révisions incluses ;
- * les délais de correction ;
- * les modalités de soumission et de validation des modifications ;
- * les éléments considérés comme relevant du périmètre initial de la mission ;
- * les éléments considérés comme hors périmètre.

Le créateur s'engage à effectuer, dans les délais convenus, les corrections nécessaires lorsque celles ci résultent d'une non conformité au brief, d'une erreur technique ou d'un manquement qui lui est imputable.

Ces corrections sont incluses dans la mission et ne donnent lieu à aucune rémunération complémentaire.

9. Confidentialité

Le créateur est tenu à une obligation stricte de confidentialité à l'égard de toute information, donnée ou contenu auquel il accède dans le cadre du Programme Camelo AI Artist ou d'une mission.

Cette obligation couvre notamment :

- les briefs ;
- les stratégies ;
- les contenus et livrables ;
- les données clients ;
- les documents internes ;
- les informations commerciales ou financières ;
- les échanges avec Camelo, ses clients ou ses partenaires ;
- les identifiants, accès et informations relatives à la plateforme ;
- toute information présentée comme confidentielle ou qui, par sa nature, doit raisonnablement être considérée comme telle.

Le créateur s'engage à ne pas divulguer, reproduire, transférer, publier, exploiter ou mettre à disposition d'un tiers tout élément confidentiel sans autorisation écrite préalable de Camelo.

Il s'interdit également de contacter directement un client de Camelo, de lui proposer ses services en dehors de la plateforme ou de détourner une mission confiée par Camelo, sauf autorisation écrite préalable.

Le créateur doit prendre toutes les mesures raisonnables nécessaires pour protéger les informations qui lui sont confiées, notamment en matière de sécurisation des accès, des fichiers, des appareils et des outils utilisés.

Cette obligation de confidentialité demeure applicable pendant toute la durée de la collaboration ainsi qu'après sa cessation. L'obligation de non sollicitation directe des clients de Camelo demeure applicable pendant une période de douze mois suivant la fin de la collaboration, sous réserve des dispositions légales applicables.

Toute violation de ces obligations pourra entraîner la suspension ou la résiliation immédiate de la collaboration et, le cas échéant, engager la responsabilité du créateur conformément à la législation applicable.

10. Propriété intellectuelle

Le créateur garantit disposer de l'ensemble des droits, autorisations et licences nécessaires sur les livrables remis à Camelo.

Il garantit notamment que les contenus livrés ne portent atteinte à aucun droit de tiers, notamment en matière de droit d'auteur, droits voisins, marques, dessins et modèles, droit à l'image, droit de la personnalité ou tout autre droit de propriété intellectuelle.

Sous réserve du paiement intégral de la mission, les droits d'exploitation attachés aux livrables sont transférés au client conformément aux conditions définies dans le Contrat de Collaboration et, le cas échéant, dans les conditions particulières applicables à la mission.

Le créateur s'engage à ne pas réutiliser, commercialiser, céder, publier ou exploiter les livrables réalisés pour Camelo ou ses clients, sauf autorisation écrite préalable.

Le créateur conserve la propriété de ses méthodes de travail, de son savoir faire, de ses techniques, de ses prompts génériques, de ses modèles de production et de ses outils préexistants, sauf stipulation contractuelle contraire.

Lorsque des éléments préexistants appartenant au créateur sont intégrés à un livrable, celui-ci accorde à Camelo et au client les droits nécessaires à leur utilisation dans le cadre de l'exploitation du livrable concerné.

Le créateur demeure seul responsable de la vérification des droits attachés aux contenus, modèles, images, sons, voix, polices, données ou éléments tiers utilisés dans le cadre de la mission.

11. Notre engagement

Dans le cadre du Programme Camelo AI Artist, Camelo s'engage à :

- * communiquer des briefs clairs, complets et exploitables ;
- * fournir au créateur l'ensemble des informations nécessaires à la bonne réalisation des missions ;
- * assurer un suivi opérationnel des projets tout au long de leur exécution ;
- * mettre à disposition une plateforme sécurisée permettant la gestion des missions, des échanges et des livrables ;
- * attribuer les missions selon des critères objectifs liés notamment aux compétences, à la disponibilité, à la qualité des réalisations et aux besoins des clients ;
- * rémunérer les prestations validées conformément aux conditions contractuelles applicables ;
- * traiter les créateurs avec professionnalisme, impartialité et équité ;
- * préserver la confidentialité des informations communiquées par les créateurs conformément à sa politique de protection des données.

Camelo met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme et la continuité de ses services. Toutefois, Camelo ne garantit ni la disponibilité permanente de la plateforme, ni un volume minimum de missions, ni un chiffre d'affaires, un revenu ou un niveau d'activité pour les créateurs membres du programme.

Camelo se réserve le droit de faire évoluer ses processus, ses outils, ses services et les modalités de fonctionnement du Programme Camelo AI Artist afin de répondre aux évolutions technologiques, réglementaires et aux besoins de ses clients.

12. Utilisation des outils d'intelligence artificielle

Le créateur déclare disposer des compétences, des licences et des ressources techniques nécessaires à la réalisation des missions confiées.

Il s'engage à utiliser exclusivement des outils, logiciels, plateformes et services d'intelligence artificielle légalement acquis, régulièrement licenciés et conformes aux conditions d'utilisation de leurs éditeurs.

Le créateur déclare notamment utiliser des versions professionnelles ou payantes des outils nécessaires à son activité lorsque celles-ci sont requises pour garantir un niveau de qualité, de sécurité, de performance ou de droits d'exploitation compatible avec les exigences de Camelo et de ses clients.

Le recours à des versions gratuites, d'essai, piratées, contournées ou ne permettant pas un usage commercial est strictement interdit pour la réalisation des missions confiées par Camelo.

Le créateur demeure seul responsable :

- * des abonnements, licences, crédits, tokens et coûts d'utilisation de ses outils ;
- * de la conformité juridique des logiciels et services utilisés ;
- * du respect des conditions d'utilisation des plateformes employées ;
- * de la qualité technique des livrables produits.

Le créateur garantit que les contenus remis à Camelo peuvent être exploités commercialement et qu'ils ne portent atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle, licence ou restriction d'utilisation résultant des outils employés.

Camelo ne prend en charge aucun abonnement, licence, crédit, token, coût d'inférence, coût de calcul, coût de génération ou toute autre dépense liée aux outils utilisés par le créateur, sauf accord écrit préalable.

Le non respect des présentes dispositions constitue un manquement grave pouvant entraîner la suspension immédiate des missions, la résiliation de la collaboration et, le cas échéant, la mise en œuvre de toute action destinée à préserver les intérêts de Camelo et de ses clients.

13. Suspension ou exclusion

Camelo peut suspendre temporairement l'accès du créateur au Programme Camelo AI Artist, limiter l'attribution de nouvelles missions ou mettre fin à la collaboration, notamment en cas de :

- * non respect répété ou grave des SLA ;
- * niveau de qualité insuffisant ou non conforme aux standards de Camelo ;
- * fraude, tentative de fraude ou fausse déclaration ;
- * utilisation d'outils, licences ou contenus non conformes ;
- * violation des obligations de confidentialité ou de sécurité ;
- * atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou aux droits de tiers ;
- * comportement inapproprié, déloyal ou susceptible de porter atteinte à l'image, aux intérêts ou à la réputation de Camelo, de ses clients ou de ses partenaires ;
- * non respect du Contrat de Collaboration, du NDA, de la Charte Qualité ou de toute règle applicable au programme.

Selon la nature et la gravité du manquement, Camelo pourra appliquer une suspension temporaire, retirer certaines missions, limiter l'accès à certains projets ou procéder à une exclusion définitive du programme.

En cas de manquement grave, Camelo pourra mettre fin immédiatement à la collaboration, sans préavis ni indemnité, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

La suspension ou l'exclusion du programme ne remet pas en cause les obligations qui, par leur nature, doivent survivre à la fin de la collaboration, notamment celles relatives à la confidentialité, à la propriété intellectuelle et à la non sollicitation des clients.

14. Limitation de responsabilité

L'intégration au Programme Camelo AI Artist ne garantit aucun volume minimum de missions, de revenus, de chiffre d'affaires ou de niveau d'activité.

La participation au programme ne crée aucune obligation pour Camelo de confier un nombre déterminé de projets, ni de maintenir une collaboration continue avec le créateur.

Chaque mission est indépendante et fait l'objet de ses propres conditions, notamment en ce qui concerne son périmètre, ses délais, sa rémunération, ses modalités de validation et ses éventuelles révisions.

Camelo ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant de l'absence de missions, de la diminution du volume d'activité, du refus d'un livrable par un client, de l'annulation d'un projet ou de toute décision prise par un client dans le cadre de l'exécution d'une mission.

Le créateur demeure seul responsable de l'organisation de son activité, de ses obligations administratives, fiscales, sociales et comptables, ainsi que des moyens techniques nécessaires à l'exécution des missions.

La responsabilité de Camelo ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée qui lui est directement imputable, dans les limites prévues par la législation applicable.

15. Avant de postuler

Avant de soumettre votre candidature, assurez vous que votre portfolio reflète fidèlement votre meilleur niveau de compétence, de créativité et de qualité d'exécution.

Les réalisations présentées doivent être représentatives de votre travail et respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers.

Camelo privilégie avant tout la qualité des livrables, la créativité, la fiabilité, le professionnalisme et le respect des engagements plutôt que le volume de réalisations présentées.

La transmission d'un portfolio ne garantit pas l'intégration au Programme Camelo AI Artist. Chaque candidature fait l'objet d'une évaluation individuelle selon les critères définis par Camelo.

16. Dispositions finales

Avant de soumettre votre candidature, assurez vous que votre portfolio reflète fidèlement votre meilleur niveau de compétence, de créativité et de qualité d'exécution.

Les réalisations présentées doivent être représentatives de votre travail et respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers.

Camelo privilégie avant tout la qualité des livrables, la créativité, la fiabilité, le professionnalisme et le respect des engagements plutôt que le volume de réalisations présentées.

La transmission d'un portfolio ne garantit pas l'intégration au Programme Camelo AI Artist. Chaque candidature fait l'objet d'une évaluation individuelle selon les critères définis par Camelo.

16. Dispositions finales

Le présent Camelo AI Artist Program Handbook est susceptible d'être modifié, complété ou mis à jour à tout moment afin de tenir compte de l'évolution des services de Camelo, des technologies utilisées, des exigences de ses clients, de la réglementation applicable ou de ses politiques internes.

La version publiée sur la plateforme Camelo constitue la seule version officielle et opposable.

Toute poursuite de la participation au Programme Camelo AI Artist après la publication d'une nouvelle version vaut acceptation des modifications apportées, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Le présent document est régi par le droit marocain.

Tout différend relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité relève de la compétence exclusive des juridictions de Casablanca, sauf disposition légale impérative contraire.

En intégrant le Programme Camelo AI Artist, le créateur reconnaît avoir pris connaissance du présent document, en comprendre la portée et accepter sans réserve l'ensemble de ses dispositions.